

12.06.2024 – 11:16 Uhr

Le Conseil fédéral approuve le Rapport d'activité et de gestion 2023 du conseil de l'IFSN

Brugg (ots) -

Dans son Rapport d'activité et de gestion, le conseil de l'IFSN juge l'activité de surveillance et la gestion menées par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) comme compétentes et efficaces.

Le conseil de l'IFSN constitue l'organe de surveillance stratégique et interne de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Il fixe ses objectifs stratégiques dans un mandat de prestations pour une période de quatre ans. Ceux-ci sont concrétisés dans une convention de prestations annuelle avec l'IFSN. Le conseil de l'IFSN informe le Conseil fédéral de la réalisation des objectifs dans son Rapport d'activité et de gestion. Celui de l'année 2023 a été approuvé par le Conseil fédéral le 7 juin 2024.

Pendant la désaffectation : la surveillance en mutation

Au cours de l'année sous revue, le conseil de l'IFSN s'est particulièrement penché sur l'évolution de la surveillance pendant la désaffectation. La surveillance d'une centrale nucléaire lors du fonctionnement en puissance diffère considérablement de celle d'une installation à désaffecter. L'IFSN assure la surveillance de la sécurité nucléaire de la centrale nucléaire de Mühleberg à désaffecter dans le sens de l'approche basée sur les risques (Graded Approach) exigée au niveau international, mais doit tenir compte des conditions en constante évolution pendant les phases de désaffectation.

Desinformations détaillées se trouvent dans le [Rapport d'activité et de gestion 2023 du conseil de l'IFSN](#)

Contact:

Conseil de l'IFSN
Secrétariat spécialisé, fachsekretariat@ensi-rat.ch,
T: +41 56 460 86 78
www.ensi-rat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100050359/100920443> abgerufen werden.